



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité
bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 2 °f - maxi. : 9 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau douce.



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 5 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0 µg/L - maxi. : 181 µg/L
Références de qualité maxi. : 200 µg/L

**Eau présentant une teneur en fer
inférieure à la référence de qualité.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/L - maxi. : 0,00 µg/L
Limites de qualité maxi. : 0.1 µg/L

Eau ne contenant pas de pesticides



Valeurs mesurées : mini. : 0 µg/L - maxi. : 218 µg/L
Références de qualité maxi. : 200 µg/L

**Eau présentant une teneur élevée en
aluminium dépassant occasionnellement
la référence de qualité.**

**Votre réseau : SI ODS LAVILLEDIEU ST GERMAIN
appartient à : SIVOM OLIVIER DE SERRES
est exploité par : SAUR MONTELMAR**

Origine de l'eau :

Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ ANGLADURES
- ◆ FONT ROMANE OU BOIS DE L'HOMME
- ◆ GATIMA
- ◆ LADOU
- ◆ PONT DE VEYRIERES

Traitement :

Votre eau est distribuée à partir des stations :

- ◆ ANGLADURES GATIMA
- ◆ FONT ROMANE OU BOIS DE L'HOMME
- ◆ PONT DE VEYRIERES
- ◆ SOLITARY

Nos conclusions

**L'eau distribuée a été de très bonne
qualité bactériologique.
Un excès ponctuel en ALUMINIUM a été
mis en évidence. Il est conseillé aux
personnes dialysées de prendre conseil
auprès de leur médecin.
L'eau distribuée est potentiellement
agressive. En cas de présence de
canalisations en plomb, l'eau peut les
dissoudre et présenter un risque pour la
santé.**

**Vous pouvez consulter les derniers
résultats d'analyses sur
www.eaupotable.sante.gouv.fr**

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.